



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

*La Secrétaire d'Etat*

Paris, le 13/07/2017

N° 224 ARM/SGA/DPMA/SDMAE/BVAC

*Mesdames et Messieurs  
les Préfets et Hauts-commissaires*

- OBJET : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France.
- P. JOINTE : Message de Madame la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées.

La loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 institue une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, qui ont recueilli, protégé ou défendu au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide.

Elle prévoit que cette journée soit fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris, si ce jour est un dimanche, soit cette année le dimanche 16 juillet 2017.

Vous trouverez ci-joint, le message que j'adresse au monde combattant et que vous voudrez bien lire à cette occasion. Je vous demande également de bien vouloir l'adresser aux maires de votre département.

La commémoration doit normalement se dérouler devant la plaque commémorative établie au chef-lieu du département. Cependant, s'il existe dans celui-ci un lieu de mémoire spécifique et reconnu par tous, vous pouvez y transférer le déroulement de la manifestation ou y prévoir une seconde cérémonie.

La plus grande latitude vous est laissée quant au déroulement de la cérémonie. Vous veillerez cependant à ce que :

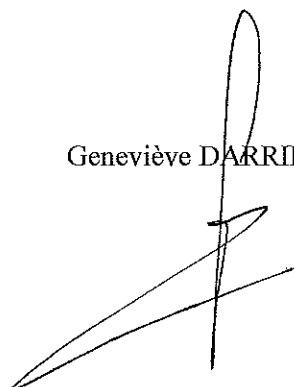
- les communautés persécutées, juives et tsiganes, soient, dans la mesure du possible, associées à l'organisation des cérémonies par le canal de leurs associations représentatives. Il est d'usage républicain de permettre la lecture de la prière des morts à l'intention des victimes en début de cérémonie à condition qu'elle soit brève et ne donne pas à cette manifestation le caractère d'une cérémonie purement religieuse ;

- la cérémonie comporte au minimum un dépôt de gerbe devant la plaque commémorative, en présence des personnalités que vous aurez invitées : parlementaires et élus locaux, associations d'anciens internés et déportés, associations d'anciens combattants, associations de défense des droits de l'Homme... ;
- le nombre des discours soit limité, tout en tenant compte de la situation locale (représentants des communautés juive et tsigane, maire de la ville, chef-lieu) ;
- le discours de clôture soit bien évidemment prononcé par vous-même pour donner à la cérémonie toute sa signification. Cette évocation nationale pourra se conjuguer au rappel des persécutions qui ont eu lieu dans votre département.

Vous rappellerez en particulier la ferme détermination de l'Etat à lutter contre toute forme de racisme et d'antisémitisme.

Enfin, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavés.

Geneviève DARRIEUSSECQ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' and 'D' that are interconnected, with a long horizontal stroke extending to the left.

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites  
de l'Etat Français et d'hommage aux « Justes de France »

Il y a 75 ans, les 16 et 17 juillet 1942, avait lieu, à Paris, la rafle que la mémoire collective retiendra comme la plus importante que connut l'occupation.

Aujourd'hui nous rendons hommage aux victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et aux « Justes de France ».

La rafle du Vel d'Hiv', du nom du lieu où furent enfermées les personnes arrêtées ces 16 et 17 juillet 1942, constitue une blessure dans l'histoire de notre pays et de notre mémoire nationale. Elle est devenue le symbole des atrocités commises envers les Juifs de France durant la Seconde Guerre mondiale avec la complicité du gouvernement de Vichy.

Durant ces deux jours, l'Etat Français a autorisé et a participé à l'arrestation de familles entières, hommes, femmes et enfants ! En moins de 48 heures, 13.152 Juifs, dont plus de 4 000 mineurs de moins de 16 ans, furent arrêtés, enfermés, puis déportés vers les camps de la mort. Avec cette opération, le régime de Vichy perdait toute humanité.

Aujourd'hui nous pensons aussi aux nombreux Tziganes, victimes du racisme du régime de Vichy qui furent arrêtés, internés et parfois déportés.

Mais cette journée est également dédiée à l'espérance et à la dignité humaine. En effet, des Françaises et des Français refusèrent ces comportements barbares ; ceux que l'on appela plus tard, les « Justes parmi les Nations ».

Plus de 4000 « Justes de France » sont actuellement reconnus par le comité français de Yad Vashem.

Ces braves apportèrent leur aide, au péril de leur vie, à des Juifs persécutés, cachant et sauvant des personnes recherchées, dont de nombreux enfants, leur évitant ainsi le sort réservé aux 75 000 autres qui furent déportés et dont à peine 2.500 rentrèrent au pays.

Altruistes, courageux et téméraires, par leurs actions, ils démontrent que la résistance est toujours possible même dans les moments les plus extrêmes. Ils appartiennent à cette « armée des ombres » qui rendit l'honneur au pays des droits de l'Homme.

Voici pourquoi fut apposée, le 18 janvier 2007 dans la crypte du Panthéon, une plaque rendant hommage aux « Justes de France », leur attribuant ainsi la place qui leur revient de droit aux côtés des grands hommes de notre République :

« Sous la chape de haine et de nuit tombée dans les années d'occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre. Nommés « Justes parmi les Nations » ou restés anonymes, des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'Honneur de la France, les valeurs de justice, de tolérance et d'humanité. »

Ce faisant, la Nation toute entière s'inclinait devant le martyr des uns et admirait l'héroïsme des autres.

L'initiative de cette reconnaissance envers les Justes de France revient à Simone Veil qui s'est éteinte il y a peu. Et nous nous devons de rendre une nouvelle fois hommage à cette grande Dame, cette femme déterminée, engagée, admirable dont l'exemple devrait inspirer nos compatriotes. Celle qui avait écrit : « J'ai le sentiment que le jour où je mourrai, c'est à la Shoah que je penserai. ».

N'oublions jamais les martyrs et leurs sauveurs.